

Claude Hermant condamné à sept ans de prison pour trafic d'armes

L'Express, 9 octobre 2017

Ce Lillois de 54 ans a été condamné pour avoir importé des armes. Certaines ont fini entre les mains du terroriste Amedy Coulibaly, auteur de l'attentat de l'Hyper cacher.

Certaines armes ont servi lors de l'attentat de l'Hyper Cacher. Claude Hermant, 54 ans, ancien indicateur des douanes et des gendarmes, a été condamné lundi à sept ans de prison et 30 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Lille pour trafic d'armes en bande organisée.

Ce jugement, lu par le président du tribunal Marc Trévidic, est inférieur aux réquisitions du parquet, qui avait demandé dix ans de prison, soit la peine maximale encourue, ainsi que 150 000 euros d'amende. Hermant, figure de l'extrême droite identitaire lilloise, en détention provisoire depuis janvier 2015, est le principal mis en cause de cette vaste affaire portant sur près de 500 armes. Elle a néces-

sité plus de deux ans et demi d'instruction.

Hermant invoque sa mission d'informateur

Le commerce auquel il se livrait a, en bout de chaîne, fini par équiper Amedy Coulibaly, auteur de l'attentat de l'Hyper Cacher. Six armes, dont des pistolets Tokarev, sont tombées dans les mains du djihadiste qui a assassiné en janvier 2015 quatre personnes dans ce magasin à Paris, avant d'être tué. La veille, il avait tué une policière municipale à Montrouge (Hauts-de-Seine).

« *On envisage très sérieusement de faire appel, pour des raisons que l'on répète dans ce dossier depuis deux ans et demi* », a déclaré Me Maxime Moulin, avocat d'Hermant, pointant « *un certain nombre de questions sur le mode de fonctionne-*

ment de la gendarmerie et des services de renseignement dans ces dossiers d'indicateur ».

Lors du procès, du 11 au 17 septembre, Hermant a plusieurs fois invoqué les nécessités de sa mission d'informateur et d'infiltré pour justifier les achats d'armes démilitarisées en provenance d'Europe de l'Est, et leur remilitarisation. La compagne de Claude Hermant, Aurore J., a elle été condamnée à cinq ans de prison,

dont trois avec sursis, et 30 000 euros d'amende. Un intermédiaire de Coulibaly condamné

Samir Ladjali, un des intermédiaires présumés de Coulibaly et mis en examen dans le volet parisien du circuit des armes ayant fourni le djihadiste, a écopé de cinq ans de prison et 15 000 euros d'amende. Le ministère public avait requis six ans de prison et 100 000 euros d'amende.